



Le Puy, le 30 décembre 2013

COMPTE RENDU DE MANDAT CAP C du 17 décembre 2013

Cette CAP avait pour ordre du jour les demandes de mutations pour la filière fiscale suite au mouvement complémentaire au 1^{er} janvier 2014.

Au préalable les représentants du personnel FO-DGFIP 43 ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

Alors que les plans successifs de suppressions d'emplois à la DGFIP (9 116 emplois en 4 ans) et de réduction massive des crédits budgétaires ont mené les postes et services au bord du gouffre, le projet de loi de finances 2014 avec 1 988 nouvelles suppressions d'emplois et une réduction de 4 % des crédits de fonctionnement va les y précipiter.

Dans le même temps paraissent les préconisations du rapport Pêcheur, rendu public le 5 novembre dernier, qui va permettre au Gouvernement de lancer la réforme liquidant définitivement les droits et garanties des fonctionnaires d'État, dont ceux des Finances Publiques, en remettant totalement en cause le Statut Général des Fonctionnaires et leurs statuts particuliers.

Le Syndicat F.O.-DGFIP, qui défend les statuts particuliers de la DGFIP et s'oppose à la mise en place de statuts interministériels, condamne les orientations dangereuses du rapport Pêcheur, notamment la création d'un cadre professionnel commun pour certains corps et cadre d'emplois, les « transfonctionnaires ».

Le gouvernement poursuit la politique de ses prédécesseurs avec sa modernisation de l'action publique (MAP), destructrice, elle, de milliers d'emplois publics.

Aux Finances Publiques, cette politique a un nom : la démarche stratégique.

Elle n'a d'autre objectif que de réduire encore davantage les emplois en détruisant le réseau des postes comptables et des services et en supprimant les missions du service public financier et fiscal. Le syndicat F.O.-DGFIP a nettement marqué son refus de ce projet lors du Comité Technique de Réseau du 9 juillet 2013 et demande l'arrêt immédiat de la démarche stratégique à la Direction Générale des Finances Publiques. Il s'est prononcé pour la grève dès janvier 2014 pour l'arrêt des suppressions d'emplois et de la démarche stratégique.

Si vous ne le savez déjà nous vous le disons : la réduction drastique des effectifs a des conséquences catastrophiques sur les conditions de vie au travail des agents de la DGFIP de la Haute-Loire comme pour l'ensemble des personnels de la DGFIP.

Les réformes et les restructurations constantes les déstabilisent. Ils travaillent constamment sous pression et dans l'urgence. Les problèmes se multiplient dans les accueils. C'est ainsi que 349 déclarations de violences physiques ou verbales ont été recensées en 2012. Comment ne pas penser que ce climat délétère n'est pas en partie responsable des 21 suicides déplorés à la DGFIP en 2012 ? L'administration doit prendre conscience de cette situation dramatique et y apporter les solutions indispensables, à commencer par stopper la baisse massive des effectifs.

Cette CAPL a pour objet d'examiner les mutations locales d'un agent. A force de suppressions d'emplois aurons-nous à déplorer une telle situation (seulement 1 agent muté) dans les années à venir ?

Cette année encore, la catégorie C paie au prix fort la « résorption de l'emploi public ». Cette situation va aggraver encore la disparité entre les besoins des services et les moyens mis à leur disposition pour accomplir les missions.

Que vont devenir les services qui vont subir des suppressions? Quelles missions seront sacrifiées? Quels services (SIP-SIE), quelles trésoreries supprimés?

La mutualisation des fonctions support, dont la mise en œuvre annoncée par les ministres est immédiate, va inéluctablement conduire à la liquidation des services RH et budget logistique. D'ores et déjà, cette liquidation ouvre la possibilité de multiples suppressions d'emplois A, B et C. L'existence même de la direction départementale de la Haute Loire est remise en cause par un tel processus.

Enfin FO-DGFIP rappelle qu'elle est la seule organisation à combattre pour deux mouvements annuels de mutation effectifs, l'un au 1^{er} septembre et l'autre au 1^{er} mars. Ils permettraient, comme c'était le cas auparavant dans l'ex- direction de la Comptabilité Publique, pour les agents, davantage d'opportunités de rejoindre plus rapidement la structure ou la résidence de leur choix et pour les services, de pourvoir dans des délais plus brefs des vacances d'emplois qui provoquent des situations extrêmement tendues.

FO-DGFIP poursuivra son action jusqu'à l'obtention de cette revendication, qui n'est qu'une affaire de bon sens. »

Pour ce mouvement complémentaire, le département n'enregistre qu'une seule arrivée, il s'agit d'Isabelle FANTUN en provenance de l'Isère et qui est affectée au SPF (service de la publicité foncière) au Puy en Velay.

Les représentants du personnel FO-DGFIP ont voté pour ce mouvement.

Les représentants du personnel :

Michèle FAYOLLE, Karine VEYSSEYRE (titulaires), David AMACHANTOUX (suppléant).



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou Chantal BONELLO, FI Le Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu